



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Montant des pensions

Question écrite n° 63727

#### Texte de la question

M Joseph Vidal attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur la situation des retraités qui ont leur retraite complémentaire réduite de la durée de leur service militaire obligatoire par rapport à un jeune n'ayant pas accompli le service national. Il lui demande quelles sont les mesures susceptibles d'être envisagées et qui permettraient de mettre fin à cette injustice.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les institutions de retraite complémentaire sont des organismes de droit privé, gérés paritaires, qui mettent en œuvre des régimes définis conventionnellement. La validation des périodes de service national effectuée en temps de paix est donc de la compétence exclusive des partenaires sociaux.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Vidal Joseph](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63727

**Rubrique :** Retraites complémentaires

**Ministère interrogé :** affaires sociales et intégration

**Ministère attributaire :** affaires sociales et intégration

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 novembre 1992, page 5047